

Encadrement de la pratique de l'ostéopathie

À l'automne 2014, l'Office sollicitait la collaboration des associations d'ostéopathes qui lui étaient connues, afin d'assurer la mise en place du groupe de travail qui entamerait les démarches nécessaires pour concrétiser l'encadrement de la pratique de l'ostéopathie.

À ce jour, le groupe de travail a tenu onze rencontres et les travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2016-2017.

Rappelons que cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par l'Office depuis 2008 à l'égard de l'encadrement de cette pratique, à savoir :

- ✚ la constitution d'un comité d'experts, à qui il confiait le mandat de définir l'ostéopathie au sens du système professionnel québécois;
- ✚ la constitution d'un comité consultatif, composé de membres des ordres professionnels concernés, ayant pour mandat d'identifier les impacts des recommandations du comité d'experts sur le système professionnel et de bonifier ces recommandations le cas échéant;
- ✚ la réalisation des travaux d'analyse et des échanges devant permettre de déterminer le mode d'encadrement à privilégier;
- ✚ la réalisation d'une étude auprès des écoles et des associations d'ostéopathes en vue de déterminer les acquis de la communauté ostéopathique du Québec.

Le 13 septembre 2016